

221C1781  
FR0010613471-FS0582

15 juillet 2021

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**SUEZ**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 juillet 2021 la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 juillet 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SUEZ et détenir indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 646 232 actions SUEZ représentant autant de droits de vote, soit 0,10% du capital et des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
Goldman Sachs International	0	0
Goldman Sachs Bank Europe SE	0	0
Goldman Asset Management, L.P.	536 052	0,08
Goldman, Sachs & Co. Wertpapier GmbH	87 079	0,01
Goldman, Sachs & Co. LLC	18 126	ns
Goldman Sachs Asset Management International	4 601	ns
United Capital Financial Advisers, LLC	374	ns
<b>Total The Goldman Sachs Group, Inc.</b>	<b>646 232</b>	<b>0,10</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SUEZ hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, 3 610 actions SUEZ (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions SUEZ et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat, sans date d'échéance prévue.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 88 179 actions SUEZ (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) au titre de 6 contrats « *swaps* », à dénouement en espèces, exerçables à tout moment entre le 19 juillet 2021 et le 31 décembre 2030.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 639 339 224 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.